

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

09 avril 2021

PRESENTS : Messieurs Jean-Jacques LAVALLADE, Sylvain BREGEON, Jean-Pierre TRIJAU, Richard ZUCCHI, Michel COURARIE, David BRIMEAUD, Jacques MORELLET Mesdames Valérie DUTROP, Carla KEIMPEMA, Nolwen DESGRANGES.

ABSENTES : Madame Catherine PEROUX

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 avril 2021 à 20h30, en séance ordinaire, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, adressée à tous les conseillers le 2 avril 2021 et affichée le même jour.

ORDRE DU JOUR :

- Vote du Compte Administratif 2020
- Vote du Compte de Gestion 2020
- Affectation de résultat
- Vote des 2 taxes
- Présentation et vote du Budget Primitif 2021

Le secrétaire de séance est JP Trijau.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire demande au conseil de valider le compte rendu du conseil municipal tenu le 19 mars 2021. Le Conseil ne demande pas de modification et le valide.

1/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Compte Administratif représente les opérations du budget de l'année 2020.

Monsieur Sylvain BREGEON énumère les opérations de Fonctionnement dépenses/recettes, avec un résultat de l'exercice de 123 039,98 €, à ceci s'ajoute le résultat antérieur reporté de 107 737,89 €. Ce qui nous donne un résultat de clôture de l'exercice, donc un résultat à affecter en investissement de 230 777,87 €.

Monsieur Sylvain BREGEON présente la section Investissement dépenses/recettes. L'Investissement présente un déficit de 94 532, 45 € à ceci s'ajoute des restes à réaliser pour 40 329, 67 € ce qui représente un besoin de financement de 134 862,12 € sachant qu'une affectation de 230 777, 87 € provient du résultat de Fonctionnement, le report réel en Fonctionnement est donc de 95 915, 75 €.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020, Monsieur le Maire se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des présents (Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) le Compte Administratif 2020.

2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Compte de Gestion est dressé par Monsieur le Receveur. Il est identique au Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des présents (Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) le Compte de Gestion 2020.

3/ AFFECTATION DE RESULTAT

Les comptes administratifs et de gestion étant approuvé Monsieur Sylvain BREGEON, 1^{er} Adjoint, fait voter les affectations des résultats, après les avoir présentées.

Cette affectation est représentative des résultats dégagés pour l'année 2020.

Tous les détails sont consultables en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des présents (Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) l'affectation des résultats dégagés pour l'année 2020.

4/ VOTE DES 2 TAXES

Monsieur le Maire explique qu'à partir de 2021 les communes ne perçoivent plus la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, cette suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Les taux proposés sont les suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties 49,33%, soit la part communale de 23,35% avec l'addition de la part départementale pour compenser la perte de la Taxe d'Habitation 25,98%.
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 71,44%.

Monsieur le Maire propose qu'il n'y ait pas d'augmentation de la part communal pour 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des présents (Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) les 2 Taxes Foncières 2021 sans augmentation du taux de la part communale.

5/ PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Budget Primitif s'équilibre en Fonctionnement dépenses/recettes à 525 863 €.

Le Budget Primitif s'équilibre en Investissement dépenses/recettes à 396 477,12 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité des présents (Monsieur Sylvain BREGEON ayant le pouvoir de Madame Catherine PEROUX) le Budget Primitif 2021.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H45